

Le mandataire judiciaire et la protection des biens

Public	MJPMI adhérents à la FNMJI		MJPMI non adhérents à la FNMJI
Prérequis	MJPM en activité, autres professionnels, ou publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité	Nombre de participants	50 participants
Dates	Vendredi 10 octobre 2025	Horaires	9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Lieu	Hôtel Mercure Bordeaux Lac, rue du grand barail, QUR du Lac, 33300 BORDEAUX		
Prix	Tarif adhérent FNMJI (formation, déjeuner et frais Eventbrite) : 246.37 € HT et 246.37 € TTC Tarif assistant adhérent FNMJI (formation, déjeuner et frais eventbrite) : 257.03 € HT et 257.03€ TTC Tarif non adhérent FNMJI (formation, déjeuner et frais eventbrite): 310.33 € HT et 310.33 € TTC		

Accessibilité handicap	La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. <i>Contact Référent Handicap : formation@fnmji.fr</i>
------------------------	---

Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenants	Mme Cécile LE GAC Magistrat, Coordinatrice de formation fonction civile et JCP à l'E.N.M de Bordeaux M Pierre BOUTTIER MJPM et formateur
	Responsable pédagogique	FNMJI
	Responsable de projet	Cécile CARDUNER formation@fnmji.fr

Source et bibliographie	• Code civil • Décisions de cours d'appel • Décisions de cours de cassation
Modalités d'évaluation des acquis	Un questionnaire sur les attentes de participants est envoyé en amont, avec possibilité d'analyse de dossiers spécifiques illustrant la formation. Une évaluation pédagogique est transmise à chaque participant par mail à la fin de la formation. Deux mois plus tard, un questionnaire d'évaluation pédagogique est transmis à chaque participant par mail. Un bilan oral peut être réalisé à l'issue de la session de formation.
Sanction de la formation	Une attestation individuelle de formation sera transmise à chaque participant à l'issue de la formation.

Programme de formation

Objectifs pédagogiques	Contenus pédagogiques	Méthodes pédagogiques
Installer le processus de formation Créer la dynamique du groupe de formation	Présentation réciproque Recueil des attentes des participants Consignes de fonctionnement et de rythme	Mise en place de la formation par présentation et questionnaire
Comprendre les finalités de la protection juridique des biens	Rôle de la protection des biens : continuité des droits, obligations, préservation du patrimoine - Différences entre sauvegarde de justice, curatelle simple, curatelle renforcée, tutelle	Exposé interactif avec support visuel
Identifier et distinguer les différents types d'actes patrimoniaux	Actes conservatoires, d'administration, de disposition, mixtes - Exemples pratiques (mariage, donation, logement, gestion bancaire...) - Actes interdits, actes nécessitant autorisation	Illustration par exemples concrets
Maîtriser les régimes d'autorisation selon les mesures	Tutelle : actes patrimoniaux avec/sans autorisation - Curatelle : rôle d'assistance, représentation ponctuelle - Erreurs fréquentes dans le langage et la posture professionnelle	
Appréhender la gestion des comptes bancaires et contrats financiers	Notion de compte bancaire, comptes titres, contrats (assurance-vie, capitalisation...) - Gestion par le MJPM et limites (interdiction des comptes pivots, compte de passage)	Exposé interactif avec support visuel
Développer une stratégie de gestion patrimoniale adaptée	Critères de choix : sécurité, rentabilité, disponibilité, fiscalité, transmissibilité - Obligation de gestion prudente, diligente et avisée - Intérêt exclusif de la personne protégée	
Connaître le rôle des administrateurs particuliers	Délégation possible d'actes d'administration (immeubles, valeurs mobilières...) - Limites de la délégation - Distinction mandat spécial / mandat général Fin de la mesure - Actes exceptionnels de gestion d'affaires - Enjeux de responsabilité et frontières avec prestation de service	Partage d'expériences
Clarifier les actes après le décès de la personne protégée	Fin de la mesure - Actes exceptionnels de gestion d'affaires - Enjeux de responsabilité et frontières avec prestation de service	
Evaluer la formation		Bilan oral Questionnaire d'évaluation adressé par mail suite à la formation